

3^{ème} PROPOSITION DE LA DIRECTION MERCREDI 22 MARS

Enfin, **suite à l'intervention de la CGT**, la direction ne prendra pas le repos compensateur pour la semaine de chômage du mois de mars.

Dernière proposition à 16h15

Si signature de l'accord

Non Cadre:

- Augmentation Générale (AG) : **0,7% au 1^{er} mars**
- Augmentation Individuelle (AI) et promotion: **0,55 % avec mini de 20€ au 1^{er} juillet**

Cadre:

- Augmentation Individuelle (AI): **1,25 % au 1^{er} juillet**

Prime équipe :

- **1,25% au 1^{er} mars**

Autres primes :

- **0,70% au 1^{er} mars**

- Horaire variable : Arrivée jusqu'à 8h30, réalisation du temps de travail attendu sur la journée pour les salariés en horaire de journée (les services supports).

- Equipe en 2X8 et nuits fixes : Une étude sera faite avec le CHSCT.

- Droit à la déconnexion : Un texte sera proposé suite au travail réalisé au niveau du groupe.

- Repos compensateur de nuit : Passe de 5 minutes à 15 minutes, soit 2 jours par an.

- GPEC : Réunions prévues les 10 avril, 9 mai, 12 juin et 3 juillet à 15h.

- Diplôme : Les salariés qui possèdent un diplôme supérieur par rapport au poste occupé auront un entretien avec le service des Ressources Humaines.

- Primes spécifiques : Négociation en vue d'un accord sur la définition des primes, les montants, la population concernée et les conditions de revalorisation.

Si aucun syndicat ne signe cet accord, la direction appliquera la deuxième proposition de ce matin.

Les dernières propositions de la direction sont très loin des attentes des salariés et des revendications de La CGT.